

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 5 décembre 2024

– Point 8 de l'ordre du jour –

Délibération n° 2024-22

Autorisant la Directrice générale à renouveler et à signer le marché ayant pour objet « Centre d'appels pour la gestion des appels des dispositifs d'aide à distance en santé de Santé publique France ».

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération n°2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1° - Autorise la Directrice générale de Santé publique France à renouveler et à signer le marché ayant pour objet « Centre d'appels pour la gestion des appels des dispositifs d'aide à distance en santé de Santé publique France ».

Article 2° - La Directrice générale est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 23 décembre 2024

Sylvie LEMMET
Présidente du Conseil d'administration